

Communiqué interne

Pour affichage immédiat

Programme d'identification visuelle du CISSSMO : nouvelles informations importantes

Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest, le 10 mars 2016 – Dans la foulée de la réorganisation du CISSSMO, le Service des communications a développé plusieurs gabarits afin d'appliquer le Programme d'identification visuelle (PIV) du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), qui régit notre image, notamment l'utilisation du logo. Nous souhaitons vous les rappeler :

- Papeterie électronique (note de service, communiqué interne, communiqué de presse, lettre)
- Gabarit pour télécopies
- Présentation PowerPoint corporative (**une nouvelle version a été déposée sur intranet ou votre dossier commun récemment**)
- Cartes professionnelles (d'affaires)

Ceux-ci sont tous disponibles sur votre dossier commun ou votre intranet.

Nouveau : Québec drapeau

Afin de respecter les balises déterminées par le PIV du MSSS, vous verrez apparaître le logo du Québec drapeau sur certaines communications. Pour ceux qui doivent rédiger un plan d'action, feuillet, document explicatif, donc tous les documents d'édition qui contiennent plus d'une page, **le logo du Québec drapeau est nécessaire**. Il s'applique sur la page couverture ou la première page de contenu, selon le cas, en bas centré ou à droite. Dans ce cas, le logo du CISSSMO s'appliquera au verso du document en bas à gauche.

En aucun cas, les deux logos ne doivent se retrouver sur la même page. **Vous pouvez toutefois écrire au long le nom de l'établissement sur la page couverture plutôt que d'y mettre le logo (utiliser l'image jointe dans cet envoi)**. Cette règle s'applique tant aux documents imprimés qu'aux documents électroniques. Pour vous aider à définir à quel endroit et à quel moment utiliser le logo du Québec drapeau et le logo du CISSSMO, un tableau a été préparé dans le document Questions-réponses joint à cet envoi.

Autres gabarits à venir

Par ailleurs, nous vous informons que certains modèles d'enveloppes ont été créés et sont maintenant disponibles auprès de votre Service d'approvisionnement par composante. Veuillez noter que les modèles développés ont été limités et que certains peuvent être adaptés, soit par l'ajout d'une étiquette, en fonction de besoins plus précis.

Il est important de respecter le nom de l'installation officielle, qui se retrouve dans la liste des installations au permis. Vous pouvez vous référer à une ressource du Service d'approvisionnement pour vos commandes, qui doivent demeurer en petites quantités. Nous vous rappelons aussi que toutes les enveloppes postées doivent avoir une adresse de retour dans le coin supérieur gauche.

Glossaire

Notons également qu'un glossaire, réalisé par le Ministère, est aussi accessible dans votre intranet ou votre dossier commun. Ce document vous permettra de bien comprendre les nouvelles appellations à utiliser, depuis la création des CISSS et des CIUSSS.

Dépliants : nouvelle procédure et gabarits à venir

Il existe plusieurs centaines, voire des milliers de dépliants de toutes sortes au sein de l'ensemble du CISSSMO. Pour tenter d'uniformiser tant les contenus que les gabarits utilisés, le Service des communications travaille actuellement à l'élaboration d'une procédure précise afin de standardiser les pratiques et ainsi pouvoir répondre, en ordre prioritaire, aux nombreuses demandes. Vous recevrez plus d'information à ce sujet sous peu. D'ici là, la mise à jour des dépliants sera très limitée et seules les demandes urgentes seront autorisées.

Rappel : changements de noms pour deux directions du CISSSMO

Dans un souci d'harmonisation de l'ensemble des plans d'organisation au sein du réseau de la santé et des services sociaux, le ministère de la Santé et des Services sociaux a demandé certains changements en regard de la nomenclature de deux directions. Voici la nouvelle dénomination à utiliser à compter de maintenant :

- La Direction Soutien à l'autonomie devient la Direction du programme Soutien à l'autonomie des personnes âgées
- La Direction DI-TSA-DP devient la Direction des programmes Déficiences

Les équipes ont été avisées et doivent maintenant utiliser ces libellés dans toutes leurs communications (papeterie, courriel, etc.). Les gabarits de lettre ont été mis à jour et sont disponibles sur intranet ou dans votre dossier commun.

Par ailleurs, en complément et pour vous aider dans vos communications, **une liste des directions, ainsi que leur abréviation, a été produite. Elle est aussi accessible au même endroit et jointe dans le courriel.**

Liste des installations

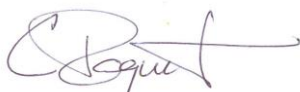
Dans le but de bien positionner nos missions régionales en dépendance et en déficience et d'éviter une confusion chez la clientèle, parfois vulnérable, certains noms d'installations ont été revus. Une nouvelle liste d'installation est disponible sur votre intranet ou dossier commun et jointe dans le courriel.

Formulaires, politiques et procédures

Par ailleurs, plusieurs préoccupations ont été soulevées quant aux gabarits de formulaires, politiques et procédures, tant administratives que cliniques. Des travaux sont en cours pour finaliser le portrait de la situation et déterminer de nouvelles balises. Des informations plus précises vous seront communiquées.

Pour toute autre question au sujet du Programme d'identification visuelle : communications.ciassmo16@ssss.gouv.qc.ca.

La directrice adjointe des ressources humaines,
des communications et des affaires juridiques,



Cynthia Paquet